CREDIT SUISSE

communication à caractère promotionnel

CAC PREMIUM 2012

(5-Year Coupon Trigger Redeemable Note[1])

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance[2]

- «CAC Premium 2012» constitue un placement risqué, alternative à un investissement de type actions, et permet à l'investisseur de s'exposer à l'indice CAC 40® (indice actions regroupant les 40 plus grandes valeurs cotées sur Euronext Paris- ci-après «l'indice»), dividendes non réinvestis. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables selon les contrats.
- Le produit est soumis au risque de défaut de Credit Suisse (A1 (Moody's) / A+ (S&P) / A (Fitch))[3].

«Les termes «capital initial» ou «capital» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.»

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique «risk factors» (facteurs de risque) du Prospectus de Base, notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.

Merci de lire l'avertissement en dernière page.

---

[1] Le nom en français du produit n'est pas celui utilisé dans le Prospectus. Seul le nom en anglais est utilisé dans le Prospectus.
[2] L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.
[3] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources: https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

CAC PREMIUM 2012

(5-YEAR COUPON TRIGGER REDEEMABLE NOTE)

Dans l'ensemble de la brochure, les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

Fonctionnement

Le niveau initial de l'indice est défini à la date d'observation initiale (28 décembre 2012).

Chaque année, la performance de l'indice est observée pendant 10 jours – Période d'observation – et non pas uniquement à une seule date d'observation

Mécanisme de remboursement par anticipation

Si au moins une fois au cours de la Période d'observation, l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial	→ L'investisseur bénéficie de **l'Effet Premium** et reçoit :	Intégralité du capital initial remboursé par anticipation* + Un coupon de 7% x nombre d'années écoulées

* Les coupons annuels étant plafonnés à 7%, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice en cas de forte hausse des marchés actions.

L'Effet Premium

L'Effet Premium permet de profiter d'une période d'observation de 10 jours ouvrés au lieu d'un seul, augmentant ainsi les chances potentielles de remboursement (anticipé ou à l'échéance) et de paiement de coupon et ce, même si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine les 9 autres jours ouvrés de cette période.

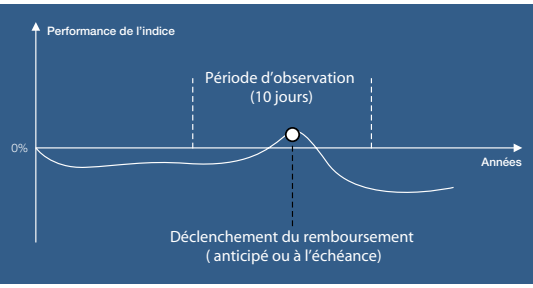

Mécanisme de remboursement à l'échéance

On commence par regarder la performance de l'indice sur la Période d'observation finale de 10 jours :

Si au moins une fois au cours de la Période d'observation finale, l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial	→ L'investisseur reçoit à maturité :	Intégralité du capital initial remboursé + 5 coupons de 7%

Sinon, on regarde uniquement la performance de l'indice à la Date d'observation finale, le 28/12/2017 :

À la Date d'observation finale si l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial	→ L'investisseur subit à maturité :	Perte en capital partielle à hauteur de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100%
À la Date d'observation finale si l'indice n'a pas baissé de plus de 50% mais reste inférieur à son niveau initial	→ L'investisseur reçoit à maturité :	Intégralité du capital initial remboursé

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

SCÉNARII DE MARCHÉ

Hypothèse : La valeur initiale de l'indice est fixée à 3400 points.

Le produit sera remboursé par anticipation si l'indice sous-jacent clôture à 3400 points ou au-dessus pendant une des Période d'observation annuelle.

Dans l'exemple la barrière de -50% est à 1700 points.

Les données utilisées dans ces exemples sont fournies uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication de la performance future du produit, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

SCÉNARIO 1 : CAS DÉFAVORABLE
Baisse de l'indice supérieure à 50% de sa valeur initiale

Au cours de chaque Période d'observation des années 1 à 5, l'indice clôture en-dessous de son niveau initial :
Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas enclenché et aucun coupon n'est versé.

À la Date d'observation finale, l'indice cède plus de 50% de sa valeur initiale et clôture à 1020 points. L'investisseur reçoit donc la valeur finale de l'indice :

Montant du remboursement : 50% du capital investi*, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel* de – 21.40%, identique à celui de l'indice. L'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.
Risque maximal : Dans le cas défavorable où l'Indice céderait plus de 50% de sa valeur à la Date d' observation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

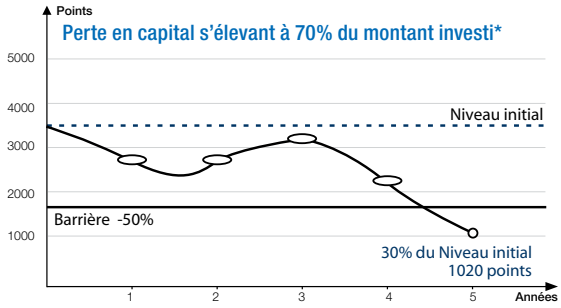

SCÉNARIO 2 : CAS MÉDIAN
Baisse de l'indice inférieure à 50% de sa valeur initiale

Au cours de chaque Période d'observation des années 1 à 5, l'indice clôture en-dessous de son niveau initial :
Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas enclenché et aucun coupon n'est versé.

À la Date d'observation finale, l'indice enregistre une baisse inférieure à 50% de sa valeur initiale et clôture à 2040 points :
L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial :

Montant du remboursement : 100% du capital investi*, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel* de 0%, contre – 9.71% pour l'indice.

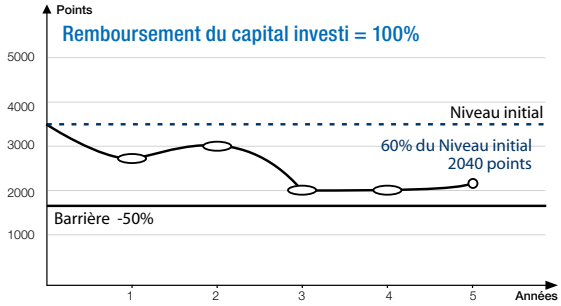

SCÉNARIO 3 : CAS FAVORABLE
Mécanisme de remboursement anticipé dès la 2e année

Au cours de la Période d'observation de l'année 1, l'indice clôture en-dessous de son niveau initial :
Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas enclenché et aucun coupon n'est versé.

Au cours de la 2ème Période d'observation, l'indice clôture une fois au-dessus de son niveau initial, à 4080 points :
L'effet Premium permet donc à l'investisseur de recevoir par anticipation l'intégralité du capital initial plus 2 coupons de 7% :

Montant du remboursement : 114% du capital investi*, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel* de 6.77%, contre 9.54% pour l'indice (du fait du plafonnement des gains).

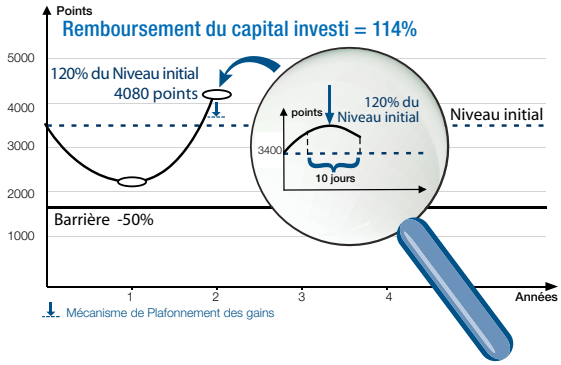

* Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
⬭ les ovales insérés dans les graphes ci-dessus correspondent aux Périodes d'observation (10 jours).
○ les cercles insérés dans les graphes ci-dessus correspondent à la Date d'observation finale.

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

Principaux avantages

- Chaque année, l'Effet Premium permet de constater la performance de l'indice pendant une période de 10 jours et non pas à une date unique. Dès lors, les chances potentielles de remboursement (anticipé ou à l'échéance) et de versement de coupons sont augmentées.
- À la Date d'observation finale, si l'indice n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial, remboursement de 100% du montant nominal du produit.
- En cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'indice clôture au-dessus de son niveau initial à la date d'échéance, le gain potentiel est de 7% par an même si la performance positive de l'indice est comprise entre 0% et 7%.

Principaux inconvénients

- Perte en capital partielle voire totale si l'indice baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la Date d'observation finale. Le rendement de CAC Premium 2012 est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50%.
- Les coupons annuels étant plafonnés à 7%, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice.
- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- Les avantages du produit ne bénéficient qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28/12/2012 en le conservant jusqu'à l'échéance. En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- Risque de crédit : l'investisseur supporte le risque de crédit de Credit Suisse AG (Moody's A1, S&P A+, Fitch A)[1]. Il existe un risque de perte totale dans le cas où l'émetteur deviendrait insolvable ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- Performance plafonnée : Les coupons annuels étant plafonnés à 7 %, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice.
- Indice avec dividendes non réinvestis : L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice CAC 40. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

[1] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources: https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).
Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

L'INDICE CAC 40®

L'INDICE CAC 40®

L'indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE

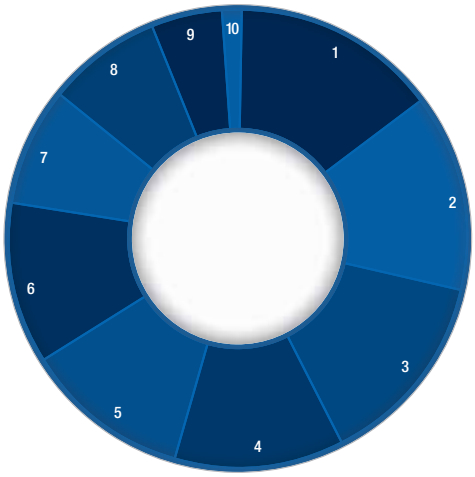

1	Consommation et Services courants	14,57%
2	Consommation et Services non-courants	13,98%
3	Banque	13,76%
4	Industrie	11,98%
5	Santé	11,79%
6	Energie	11,40%
7	Pétrole et Gaz	8,16%
8	Matériaux de base	8,07%
9	Télécommunications	5,06%
10	Technologies	1,23%

Sources : Thomson Reuters au 05/10/2012

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC 40®

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures : elles ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur.

Sources : Bloomberg au 05/10/2012

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital
Emetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'émetteur	A1 (Moody's) / A+ (S&P) / A (Fitch)[1]
Période de souscription	du 25 octobre au 28 décembre 2012
Prix d'émission	1000,00 EUR par coupure
Commission de rachat	Néant
Montant nominal	1000,00 EUR
Date d'observation initiale	28 décembre 2012
Niveau initial	Niveau de clôture le 28 décembre 2012
Date d'émission et règlement	25 octobre 2012
Durée	5 ans au plus, sous réserve d'un remboursement anticipé
Périodes d'observation	Du 13 décembre au 30 décembre 2013 (inclus) ; du 12 décembre au 29 décembre 2014 (inclus) ; du 14 décembre au 28 décembre 2015 (inclus) ; du 14 décembre au 28 décembre 2016 (inclus) ; du 13 décembre au 28 décembre 2017
Dates de paiement / remboursement	13 janvier 2014 , 12 janvier 2015, 12 janvier 2016, 11 janvier 2017
Date d'observation finale	28 décembre 2017
Date d'échéance	12 janvier 2018
Coupon	7% / an
Indice sous-jacent	CAC 40® Bloomberg : CAC Index
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé dépend de la variation de l'indice. Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus au cours de l'une des Périodes d'observation (autres que la Date d'observation finale), le produit sera remboursé par anticipation à la date de remboursement correspondante : remboursement de 1000 EUR plus paiement d'un montant égal au nombre d'années écoulées x Coupon
Remboursement à l'échéance	- Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus pendant la Période d'observation finale : Capital investi (hors frais et commissions) plus paiement d'un montant égal à 5 Coupons - Si l'indice clôture en dessous de sa valeur initiale mais ne baisse pas de plus de 50% par rapport à sa valeur initiale à la Date d'observation finale : Capital investi (hors frais et commissions) - Si l'indice baisse de plus de 50% par rapport à sa valeur initiale à la Date d'observation finale : Perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice
Commission de distribution	Des commissions relatives à ce produit sont payées par l'émetteur Credit Suisse au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1% du montant de l'émission
Cotation	Bourse de Luxembourg
ISIN	XS0842534645

[1] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources: https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

CREDIT SUISSE

Le produit «CAC Premium 2012» décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority («UKLA») (Royaume Uni) en date du 28 juin 2012 comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») conformément à l'article 18 de la Directive. Ce document à caractère promotionnel est établi par Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres.
Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général.

Avertissement lié à l'Indice

L'indice mentionné dans le présent document, l'indice CAC 40®, n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Credit Suisse. Credit Suisse n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des
données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. «CAC 40®» et «CAC®» sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V..

Avertissement lié au produit

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique «risk factors» (facteurs de risque) du Prospectus de Base, et notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.
Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis.
Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant : www.credit-suisse.com/structuredproducts et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponible sur le site internet de Credit Suisse.
L'acheteur du produit «CAC Premium 2012» s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit «CAC Premium 2012» a été élaboré pour un horizon d'investissement de 5 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée.

Copyright © 2012 Credit Suisse et/ou ses filiales.

Réalisation : NSL Studio | www.nslstudio.com (121008)